Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260401-2026028CMV2-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1er AVRIL 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 028

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 25 mars 2026 **Date d'affichage : 25 mars 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, Mme BOUVIER, M. CARTA, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, M. LAURENT, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. BORELY (pouvoir à M. PARISOT), M. CHEREAU (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. JONNET), Mme POIRIER (pouvoir à M. DECOURCELLE)

Secrétaire de séance : Mme LEGAULT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Entendu l'exposé de M. le Maire
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et de la famille et notamment les articles L 123-4 et suivants et R 123-8 et suivants,
Considérant la candidature des deux listes suivantes : liste Mme Françoise GOBAILLE : Françoise GOBAILLE, Béatrice LEGAULT, Christian PARISOT, Archibald BAGOURD, Jean-Pierre BORELY, Cécile BLONDEL, Karen TOURNAT-COUREAU, Amélie VINCENT et la liste de Mme Brigitte THOMAS : Brigitte THOMAS, Pascal GREBOVAL, Marion LE GLEAU DECKMYN,

Le Conseil municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret, ont obtenu :
Liste Françoise GOBAILLE : 28 voix (7 sièges)
Liste Brigitte THOMAS : 5 voix (1 siège)

FIXE le nombre de membres élus par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS à 8.
PROCEDE à la désignation de ses membres élus (le maire étant président de droit) :

Mme Françoise GOBAILLE
Mme Béatrice LEGAULT
M. Christian PARISOT
M. Archibald BAGOURD
M. Jean-Pierre BORELY
Mme Cécile BLONDEL
Mme Karen TOURNAT-COUREAU
Mme Brigitte THOMAS

Publié et affiché le 8 avril 2026